

TERRITOIRE DE RUHENERI.

N° 2529/Just.7

OBJET:

Aff. Nsanzumuhire

A Monsieur le Greffier du Tribunal de Résidence,

à

K I G A L I .-



Monsieur le Greffier,

Comme suite à votre lettre n° I336/RPI690 du 26/7/I957,
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le nommé NSANZUMU-
HIRE ne réside pas en Territoire de Ruhengeri.

L' OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE .

BENOIT,L.